

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL de GARAT du 15 mai 2019.

**Début de séance du conseil municipal à 20h20 le quorum étant atteint, le conseil délibère valablement.**

- Secrétaire de séance : Lydie Bosquet
- Absents : Virginie Labbaci, Sabrina Roy, Lætitia Drinkwater,
- Pouvoirs : Jean-marie Drouaud à Bertrand Rullier, Stéphane Cahorel à James Vergnaud, Francine Faucher à Daniel Faure
- Lecture du CR sommaire du conseil municipal précédent.

## **Délibérations du conseil municipal :**

1. Par 16 voix pour, 00 abstention, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de fauchage avec le Conseil Départemental de la Charente. Sachant que la commune de Garat est autorisée à intervenir en complément du programme de fauchage sur les tronçons de routes départementales désignés sur la présente convention.
2. Par 16 voix pour, 00 abstention, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal approuve le projet de schéma de mutualisation de service entre l'établissement public de coopération intercommunale (Grand Angoulême) et les communes membres. Le Conseil Communautaire se prononcera pour son adoption au terme des trois mois de consultation des conseils municipaux.
3. Par 16 voix pour, 00 abstention, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal prend acte de l'état d'avancement des réflexions concernant le Règlement Local Publicité intercommunal (RLPi) du Grand Angoulême. Aussi, conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, le conseil municipal a débattu des 5 orientations du Règlement Local Publicité intercommunal.
4. Par 16 voix pour, 00 abstention, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal décide de poursuivre la lutte contre le frelon asiatique compte tenu de l'impact de celui-ci sur l'environnement et l'apiculture, de l'inquiétude croissante des citoyens en cofinçant dans les conditions déterminées par la délibération dans la limite de 50 % du coût de l'intervention plafonné à 50€ par intervention pour la période comprise entre le 15 juin et le 15 octobre 2019.
5. Par 16 voix pour, 00 abstention, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal fixe les tarifs périscolaires suivants :

Restauration :	Repas enfant : 2,70€	Repas adulte : 4,90€	Accueil/surveillance enfants allergiques : 5,00€
Garderie :	Matin : 1,40€	Soir : 2,00€	Matin et soir : 2,70€
Transport scolaire :	forfait quinzaine : 4,00€		

## **Informations et points divers :**

- Informations.
  - État d'avancement salle des fêtes : Avancement normal. Problèmes techniques sur le rendu des murs banchés.
  - Marché voirie 2019 : Ouverture des plis fin de semaine 21.
  - Projet de poulailler : Aucune procédure en cours. Voir déclaration du Maire sur site Garat.fr
  -
- Agenda.
  - 18 mai : Rencontre de pétanque organisé par l'Association Pétanque Loisir.
  - 26 mai : organisation des élections Européennes (Tour unique).
  - 08 juin : Jambon braisé organisé par l'association JSGSV (foot).
  - 07, 08 et 09 juin : Accueil des jumeaux de Walscheid.
  - 15 juin : Spectacle de fin d'année organisé par l'association Garat Ener' Gym.
  - 16 juin : Vide grenier organisé par le comité des fêtes.
  - 21 juin : répétition ouverte au public par Amalgam' à l'église St Pierre aux liens de Garat.
  - 22 juin : Fête des écoles.
  - 23 juin : Départ de Garat du rallye Garat Auto Passion (GAP).
  -

**Fin de séance du conseil municipal à 21h45.** Dans un délai d'une semaine, le compte rendu de la séance du conseil municipal est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune L.2121-25 du CGCT.

Le Maire,  
Signé : Jean-Marc CHOISY

Le secrétaire de séance,  
Signé : Lydie Bosquet

